



## Conseil Municipal

Mercredi 08 Juillet 2020

**Présents :** Jean – Louis Bernard, Jean – Luc Hilarion, Philippe Laborde, Cinthia Boussard, Michelle Gaborit, Aurélie Boutevilain, Nadia Dermont, Olivier Vignon, Nancel Dukers, Rémi Bettes, Miguel Rebelo, Magali Bodei,

**Absents excusés :** Grégory Epaud, Hélène Clauss, Philippe Dupont,

### Ordre du jour :

- Affectation des résultats ;
- Vote des budgets ;
- Création et composition des commissions communales ;
- Désignation des représentants de la Commune à différents syndicats ;
- Délégations du Conseil Municipal au Maire ;
- Indemnités de fonction Maire et Adjointes ;
- Autorisation de poursuites accordées au Comptable et fixation des seuils ;
- Urbanisme : DIA ;
- Prime exceptionnelle COVID 19 à destination des agents ;
- Mosaiques : support « Plassac Village de Mosaiques » ;
- Autorisation à recruter en tant que besoin des agents non titulaires ;
- FDAEC 2020 ;
- Questions diverses.

La secrétaire de séance est Mme Boutevilain.

Le Conseil Municipal s'est réuni le mercredi 08 juillet 2020, à 20 heures, dans la Salle du Conseil, sous la présidence de M. Bernard, Maire. Ce dernier ouvre la séance, fait l'appel des conseillers, et demande la validation du compte-rendu du dernier conseil (approuvé à l'unanimité).

- Affectation des résultats :

L'ancien conseil municipal a voté les comptes administratifs correspondants aux résultats de l'année 2019.

M. Bernard relit à l'assemblée le tableau d'affectation des résultats (sections de fonctionnement et d'investissement) :

- **Le tableau d'affectation des résultats pour le budget de la commune est approuvé à l'unanimité (13 voix dont deux pouvoirs)**
- **Le tableau d'affectation des résultats pour le budget du port est approuvé à l'unanimité (13 voix dont deux pouvoirs)**
- **Le tableau d'affectation des résultats pour le budget du développement économique est approuvé à l'unanimité (13 voix dont deux pouvoirs)**

M. Bernard rappelle que le locataire de la boulangerie est en situation d'impayés concernant ses loyers. Une rencontre est programmée fin juillet.

M. Bernard présente le tableau de l'état des emprunts de la commune pour 2020.

- Vote des budgets :

M. Bernard fait la présentation et la lecture des chiffres des trois budgets communaux pour l'année 2020 (sections exploitation et investissement) :

- **Le budget du port est approuvé à l'unanimité (13 voix dont deux pouvoirs)**
- **Le budget du développement économique est approuvé à l'unanimité (13 voix dont deux pouvoirs)**
- **Le budget de la commune est approuvé à l'unanimité (13 voix dont deux pouvoirs)**

M. Bernard précise qu'il existe un grand livre des comptes qui recense toutes les opérations budgétaires réalisées par la commune au cours de l'année. Il est accessible en Mairie.

Il indique que les dépenses prévues en section investissement du budget de la commune ne seront pas toutes réalisées cette année. En effet, une consultation va reprendre concernant les travaux prévus Place de l'Eglise.

- Création et composition des commissions communales :

M. Bernard indique que plusieurs habitants se sont manifestés afin de prendre part aux différentes commissions communales.

Il propose de laisser le temps aux adjoints et aux conseillers municipaux d'installer leurs commissions et que par la suite, les habitants pourront être invités à y participer. Ils pourront également rejoindre des groupes de travail sur certains sujets qui les intéressent.

Les commissions mises en place sont les suivantes :

<b>Commissions</b>	<b>Vice - Président</b>	<b>Membres de la commission</b>
Voirie – Bâtiments communaux	M. Hilarion	M. Laborde, M. Dupont, M. Epaud, Mme Gaborit
Urbanisme – Environnement – Bien Vivre à Plassac	Mme Bodei	Mme Clauss, M. Laborde, M. Rebelo, M. Dukers, Mme Gaborit
Ecole	Mme Boutevilain	Mme Dermont, M. Vignon, Mme Boussard
Communication	M. Vignon	M. Dukers, M. Rebelo, Mme Boutevilain
Culture, Sport, Associations, Animations	M. Vignon	Mme Clauss, M. Rebelo, Mme Boutevilain, Mme Dermont, Mme Boussard

Port	M. Dupont	M. Bettès, M. Laborde, Mme Gaborit
------	-----------	------------------------------------

N. B : M. Le Maire étant Président de droit de chaque commission

**Les commissions et leurs compositions sont approuvées à l'unanimité (13 voix dont deux pouvoirs)**

- Désignation des représentants de la commune à différents syndicats :

Il est nécessaire d'élire plusieurs représentants de la commune à plusieurs syndicats :

- SDEG : 1 délégué – De droit M. Le Maire, en sera le représentant,  
**Désignation acceptée à l'unanimité (13 voix dont 2 pouvoirs)**
- Syndicat Intercommunal des établissements scolaires du 2<sup>nd</sup> degré de Blaye : 2 titulaires - Mme Boutevilain et Mme Dermont et 1 suppléant – Mme Bousard  
**Désignations acceptées à l'unanimité (13 voix dont 2 pouvoirs)**
- SIAEPA et Syndicat des Eaux : Pas de délégation, il s'agit d'une gestion intercommunale. M. Bernard propose de désigner trois représentants de la commune, en cas de besoin – 2 titulaires : M. Hilarion et M. Dupont et 1 suppléant : Mme Gaborit  
**Désignations acceptées à l'unanimité (13 voix dont 2 pouvoirs)**

- Délégations du conseil municipal au Maire :

M. Le Maire quitte la salle

Le 1<sup>er</sup> adjoint, M. Hilarion liste les délégations que le conseil municipal doit attribuer au Maire. Il précise que les anciennes délégations ont été reprises et que quelques nouveaux articles ont été ajoutés.

**Délégations acceptées à l'unanimité (13 voix dont 2 pouvoirs)**

- Indemnités de fonction du Maire et des adjoints :

Le conseil municipal a fait le choix de nommer 4 adjoints : M. Hilarion, Mme Bodei, Mme Boutevilain et M. Vignon.

M. Bernard lit le texte réglementant le montant des indemnités du Maire et des adjoints.

La commune de Plassac comptant 903 habitants, elle entre dans la tranche des communes des 500 à 999 habitants, les indemnités sont donc calculées en fonction de ce critère.

A compter du 04 juillet 2020, le Maire et les adjoints seront indemnisés mensuellement à hauteur de 1567,42 € brut pour Le Maire et de 416,16 € brut pour chaque adjoint.

**Indemnisations acceptées à l'unanimité (8 voix dont 2 pouvoirs – Le Maire et les adjoints ne participent pas au vote)**

- Autorisations de poursuites accordées au comptable et fixation des seuils :

Le comptable public peut, en cas d'impayés, engager des poursuites à l'encontre des personnes concernées.

Il peut proposer des saisies auprès des employeurs, de la CAF ou des banques en fonction du montant de la dette.

**Le conseil municipal accepte à l'unanimité d'accorder au comptable l'autorisation d'engager des poursuites en cas de dette (13 voix dont 2 pouvoirs)**

- Urbanisme : DIA (Déclaration d'Intention d'Aliéner)

Quand une vente (terrain, maison...) a lieu sur la commune, le notaire en charge de la vente informe la Mairie qui se réserve le droit de priorité si la vente l'intéresse.

Trois ventes sont en attente de décision :

- Une maison située Route de l'Estuaire – **Le conseil municipal accepte à l'unanimité de lever la DIA (13 voix dont 2 pouvoirs)**
- Une maison située Rue Boyer – **Le conseil municipal accepte à l'unanimité de lever la DIA (13 voix dont 2 pouvoirs)**
- Un terrain situé Rue de la Taillande – **Le conseil municipal accepte à l'unanimité de lever la DIA (13 voix dont 2 pouvoirs)**

- Prime exceptionnelle Covid à destination des agents :

Suite à la crise sanitaire de Covid, le gouvernement a indiqué qu'il était possible de verser une prime exceptionnelle aux agents. Cette prime est plafonnée et exonérée d'impôts.

Sur la commune de Plassac, elle concerne 11 agents municipaux qui ont travaillé sur la période du 16 mars au 30 avril 2020. Elle est versée au prorata du nombre de jours travaillés sur cette période.

La dépense globale s'élève à 5202,74 € (entre 247,25 € et 576,92 € par agent)

M. Le Maire en profite pour remercier les agents de leur travail et de leur investissement durant cette période et indique que Mme Goutte lui a envoyé un mail élogieux les concernant.

**Le conseil municipal accepte à l'unanimité de verser cette prime aux agents (13 voix dont 2 pouvoirs)**

- Mosaïques : support « Plassac Village de Mosaïques »:

M. Vignon présente les projets de Mme Baudrais – Mosaïste installée sur Plassac.

Elle propose deux nouveaux projets pour l'année 2020, projets auto – financés et réalisés lors de stages en atelier.

Le projet n°7 (6 projets ont déjà été réalisés les précédentes années) : il s'agit de 6 petites mosaïques au format A4, qui seront installées sur des blocs de pierre. Elles seront associées à un poème écrit par l'association du Mascaret et seront visibles, le temps d'une déambulation, le long du port.

Le projet n°8 : Il s'agit d'une fresque murale - en deux panneaux - installée près de l'Autel de la Patrie et représentant des symboles de la Révolution, sur un mur privé. Les propriétaires ont donné leur accord pour l'installation de cette fresque.

Une demande doit être faite auprès de l'architecte des bâtiments de France pour pouvoir installer ces mosaïques sur la commune.

Il est rappelé qu'il est important de mettre en place une convention entre la Maire, la mosaïste et les propriétaires.

M. Dukers estime que le conseil municipal n'est pas vraiment concerné par le choix de l'installation du projet n°8. Selon lui, le choix de la fresque et son lieu d'installation étant déjà fixés, le conseil municipal n'a pas d'autre choix que d'accepter ce projet.

*Mme Bodei rejoint le conseil municipal à 19h30*

**Le projet n°7 est accepté à l'unanimité (13 voix dont 1 pouvoir)**

**Le projet n°8 est accepté avec 11 voix (dont 1 pouvoir) pour et 2 abstentions**

- Autorisation à recruter en tant que besoin des agents non titulaires :

Le Maire demande au conseil municipal de lui déléguer la compétence de recruter des agents non titulaires notamment dans le cas de remplacement d'un agent titulaire en arrêt maladie.

**Le conseil municipal accepte à l'unanimité de déléguer cette compétence au Maire (13 voix dont 1 pouvoir)**

- FDAEC 2020 :

Le Fonds Départemental d'Aide aux Equipements des Communes a accordé à la commune de Plassac une enveloppe de 10623 € pour l'année 2020.

Les travaux financés grâce à cette enveloppe doivent être réalisés avant la fin de l'année.

M. Bernard propose que cette enveloppe soit affectée au relevage des tombes du cimetière. Les travaux sont déjà réalisés et cette somme permettra donc de régler le montant dû.

**Le conseil municipal accepte à l'unanimité d'affecter cette enveloppe à ces travaux (13 voix dont 1 pouvoir)**

- Questions diverses :

- Le Maire indique que l'agence postale communale va modifier ses jours et horaires d'ouverture durant les deux mois d'été.  
Il n'y aura pas de tournée de courrier le samedi sur la commune, l'agence postale sera donc fermée chaque samedi jusqu'à fin août.  
Pour compenser cette fermeture hebdomadaire, l'agence ouvrira de 09h00 à 12h30 du lundi au vendredi.
- La CAF a contacté la Mairie récemment. Elle souhaite proposer des permanences sur la commune pour accompagner et guider les personnes en difficulté.  
Ces permanences se feront en partenariat avec l'association du Mascaret du 07 décembre 2020 au 02 avril 2021.  
La CAF utiliserait les locaux du Mascaret mais demande l'autorisation à la Mairie de lui mettre à disposition le local inter-associatif.

**Le prochain conseil municipal aura lieu le Vendredi 10 Juillet 2020 à 19h00.**

**Il s'agira de choisir les grands électeurs pour les élections sénatoriales du mois de septembre 2020.**

La séance est levée à 19h45